

L'ENFANT DU MYSTÈRE

ÉTRANGE • RESSEMBLANCE

C'est la tombée du jour.

Le village de Genty-les-Loup, au pied du mont Aspices, en Velay, disparaît peu à peu dans l'ombre de la vallée.

A cette heure où, d'ordinaire, retentit le chant du travailleur revenant au logis, un silence terrible se fait, à peine troublé par de sourds aboiements de chiens retenus à la chaîne.

Où sont les habitants de Genty-les-Loups ? Partis de bonne heure à la grand'ville, ils y arriveront tard et camperont en plein air sur la place publique, attendant le lever du soleil.

Et quand l'astre radieux apparaîtra sur l'horizon, ils assisteront à l'exécution d'un de leurs compatriotes, l'aubergiste Rassajou, condamné à mort par les assises de Puy pour assassinat d'un touriste anglais.

Lugubre spectacle, sur la route abrupte, que cette longue file de voitures remplies de curieux et curieuses allant voir tomber la tête d'un homme ! Leur dure physionomie de montagnards s'est allumée d'une flamme de vengeance. Pour eux, point de doute : celui qui a tué doit être tué !

Leurs chants tristes et monotones sont répercutés par les échos de la montagne.

Une voix aigre de commère lance ces mots :

— On verra bien s'il fera la grimace à son tour, le brigand !...

Une autre s'écrie :

— Vous verrez qu'il tremblera !...

Une autre encore :

— Il ne tremblait pas en étranglant l'Anglais ! Et dire que la Césarine dormira, cette nuit, tout son saoul, et les nuits suivantes...

La Césarine, c'était la femme de Rassajou, que la voix publique accusait d'avoir attiré la victime dans un guet-apens.

Sans son état intéressant, elle eût été condamnée à mort.



Soudain, dans la nuit, l'enfant vit un inconnu s'avancer sans bruit...

Chaque nuit, Rose était prise d'hallucinations : elle revoyait son père qui la détestait on ne savait pourquoi et la frappait sans motif.

— Non ! oh ! non ! criait-elle comme si les coups allaient pleuvoir sur son dos, sur ses bras, que le bourreau meurtrissait à plaisir, sur tout son pauvre corps martyrisé, couvert de cicatrices.

— Encore une crise ! dit Marthe.

L'oncle grommela :

— Nous ne pouvions pourtant pas l'abandonner. C'est notre nièce, après tout !

Rose ne voulait pas lâcher sa tante.

Pourtant elle s'était bien défendue, jurant qu'elle n'avait point participé au crime.

Le jury lui épargna l'échafaud, mais la voua aux travaux forcés à perpétuité.

— Je suis innocente ! s'écria-t-elle. On me condamne pour n'avoir pas dénoncé mon mari ! Quelle est la femme qui n'en aurait pas fait autant ?

Les condamnés laissaient une petite fille, Rose, âgée de trois ans, que son oncle Brégent, le plus vaillant bûcheron de la contrée, avait recueillie, bien qu'il fût marié et déjà père d'un enfant d'une dizaine d'années.

Au village, tous les feux sont éteints, excepté chez Brégent.

Pauvres gens ! ils s'étaient enfermés et, le front dans les mains, les yeux secs à force de pleurer ils avaient entendu s'éloigner la sinistre caravane.

Deux ou trois mauvais drôles, de ceux qui ne manquent jamais l'occasion de faire impunément acte de lâcheté, frappèrent, le soir, au vol de la maison close, criant.

— Viens-tu avec nous, la Brégent ?

Ce tapage réveilla Rose qui, couchée fond du grand lit, se mit à pousser des cris déchirants.

— Dors mon enfant, lui dit sa tante.

La petite lui jeta ses bras autour du cou.